



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-03-2026 /

Dossier complet le : 06-03-2026 /

N° d'enregistrement : 014243/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de stockage d'énergie par batteries sur la commune de Coquainvilliers (14)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALPHERG SOLAR

Raison sociale

SAS

N° SIRET

95281013300019

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CHAPPERT

Prénom(s)

Antoine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en place de conteneurs équipées de batteries qui seront connectées au réseau électrique (poste de livraison RTE de Coquainvilliers) via un poste de livraison et un poste de transformation. Les conteneurs, posés sur des socles de béton seront reliés par des pistes et des câbles électriques sous-terrain les connecteront aux locaux techniques mentionnés précédemment. L'ensemble du projet sera clôturé et sécurisé. Ce dernier se situe au sein d'une zone d'implantation potentielle (ZIP) actuellement composée en majorité de prairies. La ZIP finale se concentre en dehors des zones humides et en évitement des zones à enjeux environnementaux. Aucune démolition n'est prévue lors de la phase chantier du projet. Un premier dossier de demande d'examen au cas par cas a été déposé auprès de la DREAL Normandie pour ce projet de système de stockage d'électricité. Par décision en date du 17 décembre 2024, le projet a été soumis à évaluation environnementale. Cette décision n'apportait pas de précisions détaillées sur les motifs ayant conduit à cette conclusion. Un recours gracieux a été déposé par le maître d'ouvrage. La réponse apportée a permis de préciser les éléments ayant motivé la décision, notamment en lien avec certaines

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de développer une réserve (primaire et secondaire) pour fournir un soutien au réseau électrique. Cette dernière permettra de répondre de façon automatique aux besoins du réseau en baissant ou augmentant le niveau d'importation d'électricité dans ce dernier. Cela a pour effet d'assurer la stabilité du réseau en fréquence et en tension ou de redémarrer le réseau suite à un « black-out ». Ce projet s'inscrit dans les Objectifs Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui demande de la sobriété : - 40% consommation globale d'énergie d'ici 2050 (930 TWh /an) ainsi qu'une électrification des usages : - 60% consommation d'énergie fossile d'ici 2035, x 2,5 production électricité renouvelable d'ici 2035 (300TWh/an) La différence entre primaire et secondaire est uniquement liée au temps d'activation (plus court pour le primaire) et à la puissance disponible (plus faible pour la secondaire).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux liés au projet commenceront par le terrassement du sol pour la création des pistes. Il sera excavé pour permettre la mise en place des plots en béton (6 par conteneur). À l'aide d'une grue, les conteneurs abritant les batteries seront déposés sur ces derniers. L'étape suivante consiste en la création de locaux techniques ainsi qu'à la réalisation des tranchées, la pose des divers câbles électriques et à raccorder les locaux techniques au poste électrique de Coquainvilliers (via un câble électrique de 224kV ou 400kV). Enfin, la ZIP est clôturée et les divers éléments de sécurité (vidéosurveillance) sont installés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, les processus liés aux réserves primaires et secondaires qui constituent les batteries seront automatisés. Les seules activités sur site seront liées aux opérations de maintenance, estimées à la présence de 2 personnes par an sur 2 jours. La maintenance sur site consiste principalement à la vérification et au contrôle. En phase de démantèlement, les conteneurs reposant sur des plots en béton seront alors enlevés par simple opération de grutage. Les autres éléments (hors plots et câbles) seront également enlevés (clotures, caméras, locaux techniques). Les plots béton faisant office de socle seront démolis et retirés du sol pour être recyclés, réutilisés en tant que remblais ou jetés selon la filière de tri appropriée. Les câbles électriques et leurs gaines seront sortis du sol pour être recyclés, réutilisés ou triés, selon la filière de tri appropriée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration ICPE au titre de la rubrique 2925 (absorbant la procédure IOTA) et à un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturée Puissance de décharge maximale Capacité de stockage nominale Heures de décharges Nombre de conteneurs Surface conteneur Distance au raccordement	(1,68, ha) (117, MW) (425, MWh) (4, h) (68, SU) (56.04, m ²) (400, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site n'est pas implante dans une zone naturelle d'interet ecologique, faunistique et floristique de type I ou II.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site n'est pas implante en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est pas implante dans une zone couverte par un Arrete de Prefectoral de Protection de Biotope (APPB).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site n'est pas implante sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site n'est pas implante au sein d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une reserve naturelle (nationale ou regionale), d'une zone de conservation halieutique ou d'un parc naturel regional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE (4eme echeance) du Calvados a ete approuve par arrete prefectoral du 7 aout 2024. Le secteur du projet n'est pas concerne par les cartes thematiques.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas implante dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon ou au sein d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe sur des zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Coquainvilliers est concernee par le Plan de Prevention des Risques Inondation de la Touques moyenne et de l'Orbiquet a ete approuve le 5 mars 2010 arrete prefectoral du 05 mars 2010. La zone projet n'est
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve par arrete prefectoral du 05 mars 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des anciens sites industriels et activites de service (Base de donnees BASIAS) ou par un Secteur d'Information sur les Sols (SIS).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet s'implante hors des zones de repartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par un perimetre de protection d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas implante dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est recense dans un rayon de 5 km autour de la ZIP. Le projet n'est pas situe a proximite d'un site NATURA 2000. Le plus proche se situe a 18 km. Il s'agit de FR2502021"Baie de Seine orientale", une ZSC d'environ 44 400 ha.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas implante dans un site classe. Le plus proche (Pegasus-Bridge, Benouville, Ranville - N° 14130 est situe a environ 30 km au sud des limites de la ZIP.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prelevements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas des drainages/ou des modifications previsibles des masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera excedentaire en materiaux. Ces derniers correspondent a la terre excavee pour la pose des plots en beton sur lesquels reposeront les conteneurs. En effet le volume extrait sera comble par du beton. Les tranches liees aux cables electriques souterrains reutiliseront en majorite voir en totalite les materiaux extraits.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas deficitaire en materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La nature du projet implique que ce dernier n'influera pas sur les ressources et équipements liés à l'eau potable ou l'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	En phase travaux, le terrassement, les excavations, la pose de clôtures, de socles en béton et des conteneurs/locaux techniques pourraient constituer un impact sur la biodiversité existante. En phase d'exploitation, le projet n'a que très peu d'incidence sur cette thématique. Suite aux inventaires qui ont été effectués, nous pouvons conclure que le projet n'aura pas
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site NATURA 2000. Le plus proche se situe à 18 km. Il s'agit de FR2502021 "Baie de Seine orientale".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet est situé sur une prairie pâturée. Une étude agricole est en cours sur le projet pour s'assurer que la perte agricole sera correctement compensée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité d'axe de transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'implantation est exposée à un risque faible de retrait et gonflement des argiles. Il en est de même pour le risque de séisme (faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le projet engendrera un trafic de quelques vehicules et engins de chantier/grues. Hors maintenance, pas de trafic prevu en phase d'exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le fonctionnement des equipements electriques comme les postes de transformations/livraison peut etre source de bruits (67 dB en operation a 1,5m de distance et 35 dB a 50m). Des etudes acoustiques sont en cours afin de
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Au regard de l'eloignement du projet aux habitations et des donnees de bruit connues sur les conteneurs de stockage de batterie, aucune nuisance sonore ne sera a signaler pour les riverains. Une etude acoustique est en
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas source d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas source de vibrations en phase exploitation. La phase chantier peut etre source de vibrations faiblement perceptibles et sur une courte duree (engins, terrassement, pose de conteneurs).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas source d'emissions lumineuses. Les travaux auront lieu de jour.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des emissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'est pas source de rejets dans l'air en phase exploitation. La phase chantier peut potentiellement generer des poussieres mais en faible quantites et pour une courte duree (circulation des engins, terrassement).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'est pas source d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase d'exploitation, le projet ne produit pas de déchets en quantités notables (ces derniers sont éventuellement liés aux opérations de maintenance). En phase chantier, le projet étant excédentaire en matériaux, des terres seront excavées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Des habitations sont présentes à environ 300 mètres à l'est de la ZIP, cependant le couvert végétal limite très fortement la visibilité (Cf. Étude paysagère fournie)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'ensemble de la ZIP est située sur des terrains qui sont exploités actuellement en terre agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est approuvé à proximité de la zone d'étude.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un cycle complet d'inventaire a été effectué. L'étude a mis en évidence plusieurs enjeux dont les plus forts se situent au niveau des haies, fourrés, zones humides et boisements présents à proximité du site. Toutefois, le projet s'implante hors des zones à enjeu. L'enjeu écologique relève sur la zone d'implantation est faible, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les habitats ou les espèces présentes. Un linéaire très limité de haie pourra être impacté pour un accès mais l'incidence sera non significative et cette perte de quelques mètres linéaires sera largement compensée par de la replantation (Cf. paragraphe 6.5). Le projet n'aura pas d'incidence notable sur le paysage mais des mesures seront tout de même mises en place (Cf. Paragraphe 6.5.). La modification du contexte hydraulique sera bien prise en compte. La

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Concernant le milieu naturel : - Toutes les zones humides seront évitées, - Un retrait des installations d'au minimum 10 m par rapport aux haies sera prévu, - L'ensemble des habitats à enjeux sera évité (verger, boisements, prairies humides, mares...), - Si quelques mètres de haies sont impactés par un accès une compensation à hauteur de 150% du mètre linéaire détruit sera effectuée. Concernant l'aspect paysager : - Des plantations sur les franges de la ZIP, de l'arbustif à l'arborescent seront prévues pour combler les discontinuités et atténuer les vues sur la ZIP depuis les habitations, les sentiers de randonnées et la route de Coquainvilliers ; - préserver une zone de recul du projet en frange Sud et Est de la ZIP pour réduire la proximité entre celui-ci et les sentiers de randonnées, la route ainsi que les habitations ; - privilégier, pour les postes techniques, des matériaux similaires au contexte bâti préexistant sur le territoire pour une meilleure intégration paysagère ; - privilégier une clôture type poteau bois, similaire aux pâtures pour chevaux ou clôture type poteau métallique avec un RAL 6008 pour une meilleure intégration en lien avec le contexte agricole. Plusieurs études viennent compléter les états initiaux paysager et écologique : - Des études géotechniques et topographiques ont été effectuées et seront prises en compte lors de la construction de la centrale, - Une note hydraulique est fournie avec le présent dossier, - La gestion des eaux pluviales et des eaux incendie sont bien prises en compte. Un bureau d'étude spécialisée effectue le dimensionnement précis et le dessin des plans avant soumission du permis de construire, - Une étude acoustique est en cours pour vérifier que la centrale n'aura pas d'incidence sonore sur les habitations les plus proches. En l'état actuel des connaissances sur le bruit des centrales de

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet, de sa surface limitée et de l'ensemble des études qui ont été effectuées, nous estimons que la construction de la centrale de stockage de batteries n'induirait aucune incidence résiduelle significative sur l'environnement. Nous estimons donc que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Bouvier

Prénom Andre

Qualité du signataire Chef de projet photovoltaïque et stockage

À Biarritz

Fait le 24-02-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)